

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Session internationale sur le conseil scientifique parlementaire
à l'ère de l'Intelligence Artificielle

9 et 10 juin 2026 | Luxembourg-ville

Co-organisé par la Chambre des Députés du Luxembourg & le RFICS

Synthèse rédigée par Claudia Ahmed & Johnson Phycien - Comité étudiant du RFICS



Participants de la session - Chambre des Députés, Luxembourg, juin 2026

Table des matières

Introduction.....	3
1. L'intelligence artificielle dans le conseil scientifique parlementaire la.....	4
Ce que l'IA change vraiment dans ce travail.....	4
Le Québec : un exemple de règles claires.....	4
2. Le jugement humain au cœur du conseil scientifique.....	5
Un consensus qui traverse tous les continents.....	5
Les risques concrets que les praticiens ont identifiés.....	5
Un sujet inattendu : la sécurité informatique des parlements.....	5
3. Des réalités contrastées au sein de la francophonie.....	6
Un fossé réel entre pays riches et pays moins bien dotés.....	6
Des outils du Nord qui ne fonctionnent pas toujours au Sud.....	6
Le Bénin : produire ses propres réponses.....	7
4. Encadrer l'usage de l'IA : expériences et bonnes pratiques.....	7
Ce que les institutions les plus avancées ont mis en place.....	7
Les règles de base que tout le monde devrait respecter.....	8
TA-SWISS : quand un parlement crée sa propre agence d'évaluation.....	8
5. Perspectives pour la communauté francophone.....	8
Ce que ces deux jours ont apporté.....	8
Trois priorités pour la suite.....	9
Le rôle du RFICS et de ses partenaires.....	9
Conclusion.....	10

Introduction

Les 9 et 10 juin 2026, la Chambre des Députés du Luxembourg et le Réseau Francophone International en Conseil Scientifique (RFICS) ont co-organisé une session internationale de deux jours. Le RFICS est un réseau qui rassemble des chercheurs, des experts et des institutions francophones travaillant sur la façon dont la science peut mieux éclairer les décisions politiques. La question au cœur de cette session était : comment l'intelligence artificielle peut-elle aider ou nuire au travail parlementaire ?

Pendant deux jours, des participants venus d'une dizaine de pays se sont réunis dans les salons de la Chambre des Députés pour partager leurs expériences, leurs succès et leurs inquiétudes. Parmi eux des chercheurs universitaires, des responsables de services de recherche au sein de parlements nationaux, des représentants d'assemblées nationales d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord. Chacun apportait une réalité différente des moyens très inégaux, des contextes politiques variés mais une même préoccupation ; comment utiliser l'IA de façon utile et responsable ?

Ce rapport ne liste pas tout ce qui a été dit, heure par heure. Son but est de retenir les idées les plus importantes, expliquer ce sur quoi les participants se sont accordés, et pointer ce qui reste à faire. Il s'adresse à toute personne intéressée par le sujet.



Vue de la salle lors d'une session plénière

1. L'intelligence artificielle dans le conseil scientifique parlementaire

Dès l'ouverture de la session, Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés du Luxembourg, a posé le sujet en mentionnant que l'intelligence artificielle fait déjà partie du quotidien des parlements et de ceux qui y travaillent. Ce n'est plus une technologie du futur. La vraie question aujourd'hui, est de savoir dans quelles conditions l'utiliser, et avec quelles garanties ?

Plusieurs intervenants ont partagé des exemples très concrets. La Cellule scientifique de la Chambre des Députés du Luxembourg, une petite équipe de chercheurs qui aide les élus à comprendre les enjeux scientifiques des textes de loi utilise déjà des outils comme ChatGPT, Claude, Perplexity ou DeepL pour résumer des documents, chercher des sources ou traduire des textes. Au Québec, le service de recherche de l'Assemblée nationale a même établi une liste claire de ce que l'IA peut faire et ce qu'elle ne doit pas faire. En Europe, le service de recherche du Parlement européen (l'EPRS, qui compte plus de 300 analystes) teste depuis 2025 un outil développé en interne. Ce que toutes ces expériences ont en commun est qu'elles avancent pas à pas, avec prudence, sans se laisser emporter par l'enthousiasme.

| Ce que l'IA change vraiment dans ce travail

Le Professeur Fadi El-Jardali, expert libanais en politiques publiques de santé, a donné la conférence d'ouverture depuis le Liban en visioconférence. Il a proposé une image qui a marqué les esprits tout au long de la session :

En d'autres mots : *“L'IA peut écrire le résumé de base. Mais c'est l'expert humain qui comprend la réalité politique et qui assume la responsabilité de l'avis.”* Fadi El-Jardali

Concrètement, El-Jardali a montré dans quels domaines l'IA peut vraiment aider un parlement à analyser rapidement un grand nombre de documents avant un vote, repérer les points importants dans un projet de loi, suivre si le gouvernement a tenu ses engagements, ou encore rendre une information complexe plus compréhensible pour les citoyens. Dans chacun de ces cas, l'IA gagne du temps et traite davantage d'informations. Mais c'est toujours un être humain qui doit vérifier, contextualiser et prendre la décision finale.

| Le Québec : un exemple de règles claires

Xavier Mercier Méthé, du service de recherche de l'Assemblée nationale du Québec, a présenté l'une des approches les plus concrètes de la session. Son équipe a établi deux listes. Ce que l'IA peut faire : résumer des documents, aider à la traduction, explorer des sources, préparer un plan de travail, générer des formules dans un tableau. Ce qu'elle ne doit pas faire : rédiger les notes officielles pour les élus, produire des bibliographies (trop de risques d'erreurs), traiter des données confidentielles ou prendre des décisions.

Cette façon de faire, ni rejet total, ni adoption aveugle, montre qu'il est possible d'utiliser l'IA de façon utile tout en gardant le contrôle. C'est la voie que la majorité des participants a défendue.

2. Le jugement humain au cœur du conseil scientifique

| Un consensus qui traverse tous les continents

L'une des choses les plus remarquables de ces deux jours, c'est que des personnes venues de contextes très différents, ont toutes dit la même chose : l'IA ne peut pas remplacer le jugement humain dans ce type de travail.

Maude Pauly, de la Cellule scientifique du Luxembourg, a bien résumé la position commune : l'IA doit rester « un outil d'appui, encadré et sous contrôle humain ». La Dre Elisabeth Ehrensperger, directrice de TA-SWISS (l'organisme suisse chargé d'évaluer les nouvelles technologies pour le Parlement), a aussi appuyé qu'une IA généraliste, c'est-à-dire un outil grand public comme ChatGPT ne devrait pas être utilisée pour prendre des décisions importantes.

| Les risques concrets que les praticiens ont identifiés

Les participants ont également nommé des problèmes très concrets qu'ils ont rencontrés ou qu'ils craignent de rencontrer.

Les erreurs techniques de l'IA sont bien documentées : parfois, l'IA invente des références qui n'existent pas, ou présente une information fausse avec beaucoup d'assurance. Elle peut aussi reproduire des biais présents dans les données sur lesquelles elle a été formée, sans que l'utilisateur s'en aperçoive.

Les risques pour les équipes sont plus discrets mais tout aussi sérieux : si on utilise trop l'IA, les agents risquent de perdre leurs propres compétences. Et si un problème survient dans un document produit avec l'aide de l'IA, qui en est responsable ? Ces questions restent souvent sans réponse claire.

Les risques pour les institutions sont peut-être les plus graves : si les citoyens apprennent que les avis scientifiques remis aux élus ont été produits sans vérification sérieuse, c'est la confiance dans le parlement tout entier qui peut être fragilisée. Il y a aussi le risque que certains utilisent l'IA pour orienter les analyses dans un sens politique, ou que les pays les moins bien équipés n'aient pas accès aux mêmes outils que les autres.

| Un sujet inattendu : la sécurité informatique des parlements

Fotis Fitsilis, du Parlement grec, a soulevé un angle que peu de gens avaient anticipé, la cybersécurité. Les parlements sont des cibles de choix pour les hackers et les États qui souhaitent espionner ou déstabiliser des démocraties. Pourtant, leur sécurité informatique est souvent insuffisante. Et avec l'IA, de nouveaux risques apparaissent, fausses vidéos

(deepfakes), manipulation des outils d'IA pour obtenir des informations confidentielles, attaques automatisées à grande échelle. Des exemples réels ont été cités, dont le Parlement britannique piraté en 2017, le Parlement norvégien attaqué deux fois en un an. Un signal d'alarme que les institutions ne peuvent pas ignorer.

3. Des réalités contrastées au sein de la francophonie

| Un fossé réel entre pays riches et pays moins bien dotés

C'est l'une des tensions les plus importantes qui a traversé la session. D'un côté, des institutions comme la Chambre des Députés du Luxembourg, la Bibliothèque du Parlement canadien ou le service de recherche du Parlement européen : des équipes formées, des budgets disponibles, des outils testés, des chartes rédigées. De l'autre côté, des assemblées comme le Sénat de la République Démocratique du Congo ou l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire : moins de personnel, des connexions internet parfois instables, des budgets serrés, et des besoins très différents.

Germain Mbav Yav, du Bureau d'études du Sénat congolais, a décrit que depuis 2019, son équipe a mis en place un système de suivi des lois et des politiques publiques. Une de leurs sources d'information les plus précieuses est les rapports que les sénateurs rédigent après leurs visites dans les provinces, ce qu'on appelle les « vacances parlementaires ». Ces rapports parlent de l'état des routes, des écoles, des hôpitaux, de l'accès à l'eau. L'équipe les trie, les compare et les transforme en informations utiles pour la prise de décision. C'est une forme de conseil scientifique adaptée aux moyens disponibles et qui fonctionne.

Kouassi Jean-Claude Assi, de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, a présenté des produits bien définis : notes d'information courtes, fiches d'audition, rapports d'évaluation. Le principe de travail est des textes courts, dans un langage compréhensible, avec des sources vérifiables, orientés vers ce dont les élus ont vraiment besoin. Les défis restent importants : peu de personnel spécialisé, coûts en hausse, et la montée en puissance de la désinformation qui complique encore le travail de vérification.

| Des outils du Nord qui ne fonctionnent pas toujours au Sud

Un point essentiel a émergé des échanges, les solutions développées dans des pays bien équipés ne peuvent pas être copiées-collées ailleurs. Un outil qui suppose une connexion internet rapide et stable n'est pas utilisable dans une région où l'accès au réseau est limité. Une formation pensée pour des équipes de 70 personnes ne convient pas à une équipe de 5. Les participants africains ont demandé des outils adaptés à leurs contextes, des formations pensées pour leurs réalités, et des experts capables d'évaluer ce qui marche vraiment chez eux.

À retenir : L'inégalité numérique, ce n'est pas seulement une question d'accès aux outils. C'est aussi une question de capacité à les comprendre, à les évaluer et à former les équipes qui vont les utiliser.

| Le Bénin : produire ses propres réponses

Le Dr Fatahou Djima, directeur de l'Institut Parlementaire du Bénin (IPaB), a aussi présenté une initiative. Plutôt que d'attendre des réponses venues de l'extérieur, l'IPaB a lancé sa propre étude sur l'impact de l'IA dans le travail législatif béninois. L'objectif est de comprendre comment les parlementaires et leurs équipes utilisent déjà l'IA, ce qu'ils en pensent, et quels effets cela a sur leur travail. Cette

4. Encadrer l'usage de l'IA : expériences et bonnes pratiques



Échanges en session plénière - Chambre des Députés du Luxembourg

| Ce que les institutions les plus avancées ont mis en place

Plusieurs institutions ont partagé les règles concrètes qu'elles ont adoptées pour encadrer l'usage de l'IA. Ces expériences sont précieuses pour celles qui en sont encore au début de ce processus.

La Chambre des Députés du Luxembourg a adopté une Charte IA en dix points, créé un groupe de travail interne qui réunit les services informatiques, juridiques, de communication et de relations internationales, et défini une feuille de route en trois étapes. D'abord poser le cadre, ensuite tester des outils, enfin déployer les solutions qui ont fait leurs preuves. Des projets pilotes sont en cours comme un assistant pour répondre aux questions des citoyens sur le site internet, un outil de transcription automatique des débats, un système de classification des documents.

L'Assemblée nationale du Québec a publié deux documents officiels dont une politique d'utilisation responsable de l'IA (avec un comité chargé de la faire respecter) et une directive sur la façon d'intégrer l'IA dans la gestion des documents. Elle a aussi créé un guide pratique pour les élus eux-mêmes, qui répond à des questions sur comment utiliser l'IA ? Quoi vérifier avant de s'en servir ? Comment choisir le bon outil ?

| Les règles de base que tout le monde devrait respecter

À partir de toutes les expériences partagées, les participants ont dégagé un ensemble de bonnes pratiques que toute institution devrait mettre en place avant d'utiliser l'IA dans son travail de conseil scientifique :

- Définir quels outils sont autorisés et dans quelles conditions
- Exiger qu'un être humain relise et valide tout document produit avec l'aide de l'IA avant diffusion
- Vérifier systématiquement les sources citées par l'IA car elle peut en inventer
- Indiquer clairement, dans les documents officiels, quand l'IA a été utilisée
- Former les équipes : pas seulement à utiliser les outils, mais à repérer leurs erreurs
- Mettre en place un système de suivi pour évaluer régulièrement ce qui fonctionne

Au-delà de ces règles techniques, un message plus large a été partagé : les institutions qui s'en sortent le mieux ne sont pas celles qui ont adopté l'IA le plus vite. Ce sont celles qui ont pris le temps de se demander pourquoi elles l'utilisaient, ce qu'elles en attendaient, et où elles traçaient la ligne.

| TA-SWISS : quand un parlement crée sa propre agence d'évaluation

La Dre Elisabeth Ehrensperger a présenté TA-SWISS, une organisation créée par le Parlement suisse en 1992 pour évaluer les nouvelles technologies de façon indépendante. Le principe est qu'avant qu'une technologie importante comme l'IA soit adoptée à grande échelle, des experts indépendants analysent ses avantages et ses risques, consultent les citoyens et les spécialistes concernés, et remettent un rapport au Parlement. Ce rapport ne remplace pas la décision politique mais il l'éclaire. Les produits de TA-SWISS sont variés : études approfondies, résumés d'une page, podcasts, vidéos. L'objectif est toujours de rendre l'information accessible à tous.

5. Perspectives pour la communauté francophone

| Ce que ces deux jours ont apporté

La session de juin 2026 a été utile à plus d'un titre. Elle a permis à des personnes qui travaillent souvent seules dans leurs institutions de se retrouver, de comparer leurs expériences et de réaliser qu'elles font face aux mêmes questions. Elle a aussi permis de construire un vocabulaire commun, ce qui est déjà un premier pas pour travailler ensemble.

Les échanges autour de l'ESIC (un réseau international qui partage des outils de synthèse de connaissances scientifiques) ont montré ce que la coopération peut produire en mettant

en commun leurs ressources, les institutions évitent de faire deux fois le même travail et produisent des analyses plus solides.

| Trois priorités pour la suite

Première priorité : partager ce qui existe déjà. Les chartes, guides et politiques développés au Luxembourg, au Québec ou au Canada sont des ressources précieuses. Elles ne devraient pas rester enfermées dans leurs institutions d'origine. Le RFICS pourrait créer un espace en ligne où chacun peut consulter ces documents, s'en inspirer et les adapter à son contexte.

Deuxième priorité : former différemment selon les contextes. Les besoins des assemblées africaines ne sont pas les mêmes que ceux des services européens bien dotés. Il faut des formations, des échanges et des coopérations qui tiennent compte des réalités de chaque pays : connexion internet, ressources humaines, budget, culture institutionnelle.

Troisième priorité : produire des connaissances ancrées dans les réalités locales. L'exemple du Bénin qui mène sa propre recherche sur l'IA dans son parlement est inspirant. Plutôt que d'importer des conclusions venues d'ailleurs, les assemblées africaines et francophones ont tout à gagner à documenter leurs propres pratiques et à partager ce qu'elles apprennent.

| Le rôle du RFICS et de ses partenaires

Au fil des deux jours, le RFICS est clairement apparu comme l'acteur le mieux placé pour animer cette communauté francophone. Plusieurs participants ont exprimé le souhait de le voir organiser des séminaires en ligne réguliers, créer des groupes de travail sur des thèmes précis, et maintenir un répertoire des personnes et des institutions qui travaillent sur ces questions. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui représente les parlements francophones à l'échelle internationale, a été mentionnée comme un partenaire naturel pour donner plus de poids à ces efforts.



Conclusion

Ces deux jours à Luxembourg ont posé une question qui mérite qu'on s'y arrête : à l'heure où n'importe qui peut obtenir en quelques secondes un résumé généré par une IA sur n'importe quel sujet, à quoi sert encore un service de recherche scientifique dans un parlement ?

La réponse est venue clairement, et de façon unanime : elle sert à faire ce que l'IA ne sait pas faire. Connaître le contexte politique local. Juger si une information est vraiment fiable et pertinente. Protéger l'indépendance de l'analyse. Et assumer la responsabilité d'un avis devant les élus et les citoyens. L'IA peut aller plus vite et traiter plus d'informations. Mais ce sont les êtres humains qui garantissent que ces informations sont utiles, honnêtes et dignes de confiance.

Une façon de redéfinir positivement le rôle des équipes de conseil scientifique : non plus seulement des producteurs d'information, mais des garants de sa qualité et de son utilité pour la démocratie. Et c'est dans cet esprit que le RFICS continue de construire, session après session, une communauté francophone qui avance ensemble.

Fin du rapport de synthèse